

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 mars à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Losne, sous la présidence de Monsieur SOLLER Jean-Luc, président

Nombre de membres en exercice : 56 (*un siège vacant*)

Présents : 52

pouvoirs : 4

votants : 56

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en Plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Laperrière sur Saône	M. SOLLER Jean-Luc
Auvillars sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique M. BICHAT Baptiste
Bonnencontre	M. PERRIN François	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris Mme CENDRIER Marie M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine Mme RISS Delphine	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chamblanc	M. VANDENBROUKE Bruno	Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henry
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pouilly sur Saône	M. DELACOUR Sébastien
Echenon	M. LOTT Dominique M. VIEILLARD Christian	Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line M. GAILLARD Hervé
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Seine en Bâche	Mme LABOUEBE Claudine

Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Symphorien sur Saône	Mme LAPOSTOLLE Delphine
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Usage	M. IMBERT Alain Mme HOSTALIER Valérie M. GANEE Roger
Grosbois les Tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Samerey	M. GOULUT Anthony
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CHAPELOTTE Karine M. ROUSSELET Jean-Louis Mme GEOFFROY Géraldine Mme GRILLET Maryse M. DUBIEF Jack
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle	Tichey	M. VARIOT François
Labruyère	Mme GILARDET Céline	Trugny	M. VERPAUX Jean-Michel
Lanthes	Mme ROSENBLATT-PETITJEAN Anne	Trouhans	Mme GAUSSENS Annie

2

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	M. PICHON Patrick	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Charrey sur Saône	M. DOISNEAU Sylvain	Suppléance à M. TOUCHARD Jérôme
Pagny le Château	M. MOINDROT Hubert	Suppléance à M. BECQUART Alain
Labergement les Seurre	M. DESMIST Xavier	Pouvoir à Mme DUFOUR Joëlle

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Auwillars sur Saône	Mme LONJARET Jocelyne
Broin	M. JOINIE Marc
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît

Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Pouilly sur Saône	Mme MONOT Laurie
Pagny la Ville	Mme ORGELOT Anne
Tichey	M. CATY Patrick
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

Le Président ouvre la séance du conseil communautaire.

Le quorum est atteint (52 présents/56 votants) : le point inscrit à l'ordre du jour peut en conséquence être valablement débattu.

Le Président nomme les délégués excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. Dominique JACOB se porte volontaire.

A l'unanimité (56 POUR) ; M. Dominique JACOB est désigné secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance du conseil communautaire.

Le quorum est atteint (52 présents/56 votants) : le point inscrit à l'ordre du jour peut en conséquence être valablement débattu.

Le Président nomme les délégués excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. Dominique JACOB se porte volontaire.

A l'unanimité (56 POUR) ; M. Dominique JACOB est désigné secrétaire de séance.

Jean-Luc SOLLER :

Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,

Permettez-moi ces propos liminaires en préalable à notre débat de ce soir.

Si la question posée, objet de la tenue de ce conseil, est bien d'inscrire ou non la réhabilitation de la piscine de Seurre dans le PPI 2021/2026,

La réalité est plus complexe : il s'agit de définir la nature et l'ampleur du projet de territoire dans le cadre imposé par des finances contraintes.

Le PPI sur lequel a travaillé une commission dédiée n'est pas élaboré par hasard ou pour satisfaire à telle ou telle revendication. Il s'appuie sur un ensemble de documents régulièrement présentés et débattus en conseil communautaire pour approbation.

Il en est ainsi

*de l'autorisation d'instruire le projet de réhabilitation de la piscine jusqu'à l'APS adoptée en septembre 2017 ;

*du PCAET arrêté par délibération à l'unanimité le 17 octobre 2018
 approuvé par délibération à l'unanimité le 19 février 2020

*de l'ORT dont la convention est adoptée à l'unanimité le 18 décembre 2019

*de l'aide RENO adoptée à l'unanimité le 25 septembre 2019 afin de s'engager dans le dispositif porté par le Pays Beaunois et confier à ce même organisme l'instruction des projets des particuliers pour une durée de 3 ans

*de la Mobilité plan d'actions et évolutions proposées dans le cadre de l'AAP « mobilité rurale » et l'AMI « French Mobility » approuvés à l'unanimité le 14 octobre 2020

*de la CTG adoption à l'unanimité le 3 mars 2021

*de la CFT adoption à une large majorité (2 voix contre) le 3 février 2021

Cependant, et la réalité financière est têtue, nous ne pouvons pas porter l'ensemble des projets sous tendus par ces différents documents structurants. L'engagement de septembre 2017 était de décider du projet piscine au rendu de l'APS : nous y sommes. Il convient donc d'arbitrer et de décider.

Notre décision de ce soir, quelle qu'elle soit, sera d'évidence imparfaite et porteuse de déception. Cependant, vous devrez continuer ensemble à animer les politiques que vous portez pour le territoire au bénéfice de tous ses habitants. Pour cette raison, nous avons aussi collectivement la responsabilité de la qualité de nos échanges au cours de cette séance.

Je remercie les services DG, Gestion finances et Travaux qui ont dans leurs domaines d'expertise respectifs fourni un important travail de documentation et de fournitures de données, support de nos réflexions. Particulièrement, je salue le travail de Mme Comparet qui s'est assurée du concours de la DGFIP pour étayer et valider tant ses hypothèses que ses analyses.

Le débat de ce soir sera articulé comme suit :

*présentation de l'historique des études piscine ;

*présentation des réflexions prospectives budgétaires dans le cadre du PPI, issue notamment du travail de la commission dédiée ;

*exposé des réponses aux questions posées par certains d'entre vous ;

*débat et vote.

Je vous demande de bien vouloir vous nommer lors de vos prises de parole pour permettre une retranscription aisée des propos tenus.

Seuls les élus ayant droit de vote peuvent s'exprimer.

Le sujet est porteur de passion, la parole est libre : vous devez néanmoins vous écouter et respecter les dires d'autrui.

I. QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

4

Question n°I.1 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Réhabilitation de l'espace aquatique Fernand Bonnin

Rapporteur : M. Jean-Luc SOLLER, Président

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Rives de Saône et notamment sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, Fonctionnement et investissements afférents à la piscine de Seurre »,

Considérant les études de faisabilité technique et financière conduites depuis 2011,

Considérant le groupe de travail constitué à l'issue du conseil communautaire du 25 février 2015 ayant pour mission d'évaluer de façon indépendante les enjeux de ce dossier stratégique et de rendre compte de ses travaux au Conseil avec l'objectif d'en conforter ou infirmer les partis pris actuels, voire de proposer des options alternatives,

Considérant son rapport rendu le 22 février 2017 auprès de l'exécutif communautaire et du groupe de travail Piscine, proposant la réhabilitation du bâtiment avec couverture partielle du grand bassin,

Considérant que la piscine est en zone rouge à l'exception du bâtiment existant en zone bleue et considérant la destination du bâtiment (non lié à la voie d'eau) et la nouvelle surface couverte (très largement supérieure à 20m²), Mme la Sous-Préfète a émis un avis défavorable de principe sur l'obtention du permis de construire le 14 juin 2017,

La réglementation en vigueur a donc contraint la Communauté de communes Rives de Saône à faire évoluer ses perspectives et à privilégier in fine la réhabilitation stricte de l'existant.

Considérant la Conférence des Maires du 10 juillet 2017, à l'occasion de laquelle a été présenté le rapport définitif de Stratorial portant sur une prospective financière intégrant le projet de réhabilitation de l'espace existant afin d'apprécier la capacité d'investissement de la Communauté de communes Rives de Saône d'ici la fin du mandat,

Considérant que le Conseil Communautaire du 27 septembre 2017, par délibération 123-2017, a autorisé le Président à choisir le scénario de réhabilitation de l'espace existant sur la base duquel commander une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du cahier des charges dans le cadre d'un appel d'offre et rechercher tous les financements et subventions possibles,

Considérant la présentation de l'Avant-Projet Sommaire à la commission Travaux le 20 octobre 2020,

Considérant la présentation de l'Avant-Projet Sommaire à l'Exécutif communautaire le 14 décembre 2020,

Considérant la réunion conjointe commission Travaux et Exécutif communautaire portant sur le choix des options du projet et la présentation du plan de financement prévisionnel le 4 février 2021,

Considérant le rendu, le 15 février 2021, de la prospective financière 2021-2026 construit par le Groupe de Travail « prospective financière » depuis octobre 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant prenant en compte les options déterminées par la commission travaux du 4 février 2021, à savoir : couverture thermique 2 bassins, nouveau toboggan, nouvelle chaufferie, éclairage des pages,

AVEC SUBVENTIONS MAXI AVEC SUBVENTIONS MINI

Dépenses (€HT)	Recettes		
Travaux	4 787 000,00 €	Conseil Départemental Cap 100 % Côte d'Or <u>contractualisé</u>	500 000,00 €
		Etat DETR 2 tranches infos Sous-Pref 15,02,21	933 054,00 €
Honoraires AMO	71 640,00 €	Etat DSIL Loisirs Sport	400 000,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre 468 000 + avenant éventuel 74 765 €	542 765,00 €	Etat DSIL exceptionnelle plan de relance/rénovation énergétique 20 % (taux à confirmer)	30 000,00 €
Autres (étude de sol, levés topographiques, contrôle technique, SPS...) + étude crue 925 €	60 925,00 €	ETAT FPRNM travaux réduction vulnérabilité aux crues 200 000 € X 50 %	100 000,00 €
SOUS TOTAL éligible	5 462 330,00 €	Agence Nationale du Sport	0,00 €
Non éligible	60 710,00 €	Région BFC PAIR Aménagement du Territoire	400 000,00 €
Assurance dommage/ouvrage		Région Aides Piscines	300 000,00 €
Non éligible		TOTAL SUBVENTIONS	2 663 054,00 €
Provision pour équipement (casiers, sonorisation etc.)	45 760,00 €	Autofinancement :	2 951 586 €
Non éligible	195 840,00 €	Fonds de concours communes	150 000,00 €
Aléas de chantier			
TOTAL	5 764 640,00 €		5 764 640,00 €

Il convient aujourd'hui que les conseillers communautaires se positionnent sur les différentes études dont ils ont eu connaissance et fixent l'avenir de l'espace aquatique Fernand Bonnin.

Les membres du conseil communautaire sont invités à autoriser le Président à :

- Décider de réhabiliter l'espace aquatique Fernand Bonnin
- Inscrire les crédits nécessaires à cette réhabilitation au cours du mandat 2020-2026

1. PROJETON DE LA PRESENTATION TECHNIQUE

[Alain BECQUART](#) : vous parlez en TTC, on ne récupère pas la TVA ?

Jean-Luc SOLLER : on récupère le FCTVA, soit 16,404% du TTC.

Anne ROSENBLATT-PETIJEAN : concernant les études, certaines ont déjà été réalisées ? à quel coût ?

Véronique CHARTON : A ce jour la collectivité a dépensé 135 k€ pour arriver à ce stade du projet en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et Maîtrise d'œuvre (MOE). Pour parvenir à des chiffrages comme présentés aujourd'hui, on a nécessairement recours à des AMO.

Alain BECQUART : dans les différentes subventions on n'a pas de colonne pour le mécénat éventuel.

Jean-Luc SOLLER : aujourd'hui on n'a pas inclus cette éventualité dans le plan de financement.

Alain BECQUART : est-ce qu'on a demandé ?

Jean-Luc SOLLER : non

Anne ROSENBLATT-PETIJEAN : la commune de Lanthès participera avec un fonds de concours à hauteur de 6 600 €.

Les communes de Bagnot, Chivres, Grosbois-les-Tichey, Pagny-le-Château et Trugny indiquent qu'elles verseront un fonds de concours.

Jean-Paul CHAPUIS : La navette trempette, comment ça se passe ?

Jean-Luc SOLLER : en 2019 on est passé dans toutes les communes, il y avait un départ en début d'après-midi et un retour le soir.

Alain BECQUART : combien y a-t-il d'habitant dans la communauté de communes ?

Jean-Luc SOLLER : un peu plus de 21 000.

2. PROJETON DE LA PRESENTATION FINANCIERE

Alain BECQUART : et la taxe sur le foncier non bâti ?

Jean-Luc SOLLER : C'est la même variation proportionnelle que foncier bâti.

Manuel FERNANDEZ : c'est systématique, il faut activer le levier fiscal peu importe le scénario. Que se passe-t-il si lors du vote des taux, les taux ne sont pas votés ?

Jean-Luc SOLLER : on revoit nécessairement le PPI, ça veut dire moins d'investissement.

Hervé GAILLARD : depuis le début de la présentation, toutes les autres redevances : redevance incitative, assainissement, GEMAPI... ne comptent pas dans les prévisions mais au niveau du porte-monnaie du citoyen, ça va bien compter. Ça va augmenter forcément : les stations d'assainissement sont obsolètes, la GEMAPI va augmenter, on refait les déchetteries, tout ça va augmenter avec les travaux qui vont être faits. Il faut en tenir compte dans le projet.

Jean-Luc SOLLER : la GEMAPI est financée sur appel de fonds des différents syndicats, il y a en 8 sur le territoire. A ce jour, seuls TVO et l'EPTB nous ont notifié leur besoin de financement. Sur les investissements relatifs à l'Assainissement collectif on attend le schéma directeur. Il faudra augmenter la redevance (lissage sur 10 ans).

Pour le SPIC déchets : il y a un autofinancement conséquent. Le souci porte sur l'extension des consignes de tri en 2023. Il faudra expliquer que trier plus va coûter plus cher. Le coût de traitement des recyclables actuellement à 150 euros la tonne atteindra avec l'extension, selon les hypothèses de calcul, 300 à 450 euros la tonne. Et c'est obligatoire. Dans l'Yonne, ils sont à 800 euros la tonne. Un travail est en cours pour limiter l'impact par foyer. La redevance actuelle nécessitera un ajustement. Il faut faire attention à cela effectivement dans nos réflexions.

Dans le cadre de la CTG nous avons la pression de la CAF pour faire du tarif social. Dans un environnement où les familles ne sont pas aisées, c'est la CCRS qui paye. On a des équilibres à respecter sur lesquels on veille.

Pour l'assainissement : on n'a pas aujourd'hui de données précises chiffrées sur ces trois aspects. A Chamblanc, Laperrière et St Symphorien les stations sont obsolètes. Nous n'aurons pas le choix des armes, on va choisir le moins pire.

Henry MAUCHAMP : concernant le coût des déchetteries, vous avez annoncé à la dernière réunion le coût d'achat du terrain : vous vous permettez d'acheter les terrains 10 fois leur valeur réelle !

Jean-Luc SOLLER : on se cale sur les prix d'achat des terres, comme pour la ZAE de Seurre.

Karine CHAPELOTTE : pouvez-vous expliquer les 2 nouveaux scenarii transmis hier ?

Jean-Luc SOLLER : on va les voir dans la partie questions/réponses.

Marie-Claude THURILLAT : 6 millions pour des déchetteries, c'est un beau montant quand même ! Je ne suis pas persuadée que toutes les déchetteries de France et de Navarre soient mises aux normes ?!

Jean-Luc SOLLER : les mises aux normes ont trait à plusieurs choses. Aujourd'hui il y a des normes de sécurité à respecter, on a des problèmes avec l'accès aux artisans, le stockage des voitures. On a besoin de se doter d'outils performants pour que chacun paye sa part. La redevance n'a pas augmenté depuis 2014. Concernant l'extension des consignes, si en 2023 on n'est pas prêts, on n'aura plus de soutiens publics.

Martine DUBIEF : en complément du levier fiscalité, il y a celui de l'emprunt et de la gestion des durées d'emprunt. Je suis surprise par la durée de 15 années. C'est incohérent par rapport à la durée du projet. L'équipement actuel a vécu et a fait son travail pendant 40 ans. Les taux sont attractifs en ce moment, allonger la durée aurait une répercussion directe sur l'épargne nette.

Jean-Luc SOLLER : on a fait des simulations sur une durée de 20 ans, la différence n'est pas sensible. L'équipement à 47 ans. Une piscine est un équipement qui souffre. Des travaux auraient dû être engagés, or on continuait à payer les emprunts. Il faut avoir une politique resserrée dans le temps avec les emprunts pour avoir des disponibilités financières.

Céline GILARDET : en 2007 il y avait encore des emprunts ?

Alain BECQUET : En 2003, la commune de Seurre a investi pour les toboggans et les plages. La ville de Seurre n'a pas pu faire les plages gradinées. Dans les rapports, il fallait les faire. Il y en avait pour 1,3 million. Sur le tableau bilan financier transmis, les emprunts s'arrêtent en 2015.

Sur le fonctionnement vous avez un tableau avec le récapitulatif depuis 2007 avec le nombre d'entrées et le bilan financier. Vous avez été destinataire du transfert de charge prélevé sur les AC de la ville (111 141 €) pour faire fonctionner l'équipement ainsi que d'une convention avec les remboursements de frais de personnel.

Quand je regarde le bilan, le résultat global c'est 2 millions 337.

Avec un équipement neuf, le déficit sera encore moindre, le coût des investissements se pose mais il est compensé par les AC.

Le cabinet Stratorial avait fait ses calculs sur une durée de 20 ans.

Je pense que la meilleure des solutions c'est 2,3 millions sur 25 ans.

On sait qu'on a des entreprises qui vont s'installer au Technoport et sur la ZAE de Saint-Usage. Sur 25 ans, ça nous laisse 1,7 million d'investissement sur le mandat.

J'ai fait le même exercice avec 3 millions, si on fait ce programme ça libère du cash tout de suite pour mener les projets. Entre 3 et 4 millions de travaux supplémentaires pour le territoire si on a entre 60 et 80 % de subventions. Ça nous permet de gagner du temps.

Des choix sont possibles, mais c'est inévitable d'allonger la durée de l'emprunt et d'emprunter 3 millions.

Céline GILARDET : je pense que 25 ans c'est bien, que les taux sont bas : ne pas investir de gros montant d'autofinancement paraît faire preuve d'une bonne gestion et ça ne bloque pas les autres projets.

Marie CENDRIER : Et la hausse de la fiscalité dans tout ça, elle est toujours aussi forte ? les bases fiscales sont différentes pour tous !

Sébastien DELACOUR : je sais qu'aujourd'hui on est sur une rénovation performante en termes de durabilité - en tout cas, autre qu'en 1977- ça ne me choquerait pas de rembourser sur 25 ans.

Manuel FERNANDEZ : ce n'est pas ce qui a été dit en commission travaux, les spécialistes nous ont bien dit : si on choisit la faïence, les joints, il faudra les refaire régulièrement.

Annie GAUSSENS : la base des impôts, sur les documents, est calculée par habitant. Si vous calculez sur vos bases, il faut doubler au moins le montant annoncé.

Alain BECQUART : je pense qu'il y a un impact économique : mes enfants ont appris à nager dans cette piscine. Avec les nouvelles installations d'entreprises qui vont venir, les nouvelles familles voudront une piscine.

Manuel FERNANDEZ : personne qui s'installe dans mon village ne me demande s'il y a une piscine sur le territoire !

Sébastien BELORGEY : merci pour cette présentation. Evidemment on est toutes et tous obligés de parler de fiscalité. Le Président de la République a décidé de nous exonérer de la TH ; un adage dit : ce qu'on nous donne d'un côté, on nous le reprend de l'autre. L'autonomie des CC est de plus en plus grande. Le champ des compétences est de plus en plus grand. Une grande partie de ce cadeau fiscal doit être mobilisé par nos concitoyens pour exercer les compétences de la CC. Dans les années 90, c'était la DDASS qui contrôlait les assainissements, aujourd'hui c'est SUEZ et c'est payé directement avec la redevance de nos concitoyens. Il ne faut pas de tabou sur la hausse de la fiscalité communautaire. L'Etat va continuer à baisser la fiscalité nationale pour que les territoires lèvent l'impôt. Les services financiers communautaires sont très compétents pour mobiliser les leviers. Nous assurerons le fonctionnement de nos services sans pressurer les plus modestes d'entre nous.

Dominique JACOB : depuis 40 ans je suis présent sur le territoire en tant qu'habitant. J'entends dans de nombreuses communes riveraines des récits, des informations d'accidents de noyade des enfants, ados, adultes et vacanciers. L'existence, dans notre ressort, d'un espace aquatique et la possibilité d'y organiser des cours de natation, c'est précieux pour que ces drames ne se reproduisent plus. Moi-même utilisateur, je peux témoigner du plaisir que j'ai eu d'y participer. Je suis favorable au maintien de cet équipement, à son développement et à sa pérennisation en tant qu'atout éducatif et de santé publique.

Jean-Paul CHAPUIS : sur la commune de Lechâtelet, j'ai entre 40 et 50 jeunes qui se baignent dans l'écluse. C'est très dangereux. Ils vont dans l'ancien barrage. On intervient avec la gendarmerie régulièrement. Si on ferme la piscine, ils vont aller où ? C'est dangereux, c'est ma hantise tous les week-ends.

Gilbert VALENTIN : j'ai un attachement profond à la piscine de Seurre. J'ai beaucoup fréquenté la piscine personnellement et avec les élèves du Jacquemart. A la fin de l'année de CM2 tous nos élèves savaient nager, c'est une sage précaution. L'abandon du site relèverait d'un scandale. La ville de Seurre, il y a 50 ans, a réussi en quelques années à construire la piscine, la gendarmerie et la salle Pillet. Aujourd'hui une Communauté de communes de 20 000 habitants a des difficultés à remettre la piscine en état ? Il faudra expliquer ça à nos habitants !

Jean-Luc SOLLER : on nous donne des compétences, on n'y est pour rien ! Regardez, avec le transfert de l'assainissement collectif, on est obligé de reprendre les amortissements, alors même que les communes n'y étaient pas contraintes ! Du coup, le service qui est transféré en positif devient négatif, sans qu'on ait rien fait. Oui ça n'empêche pas la dynamique. Notre difficulté c'est d'appréhender les moyens de financement.

David HIEZ : je crois qu'ici il n'y a personne qui souhaite la fermeture d'une piscine. Cela a un attrait et un impact social, pour autant on ne peut pas dire que, la faire ou pas, n'a pas d'incidence, quelle que soit la durée de l'emprunt. Ce sont des choix d'investissements financiers en termes d'accompagnement social, économique et touristique. Il faut faire ce choix, ça fait longtemps que l'on fait des études, on peut continuer très longtemps. On

n'a pas toutes les certitudes. On sera toujours plus intelligents après. Ces décisions sont malheureusement difficiles mais on a été élus pour faire des choix pas faciles. Ce qui m'apparaît difficile à palper c'est ce qu'on gagne ou pas, d'un point de vue social, relativement à l'impact social négatif des projets qui ne seront pas faits. Ce qui me tient à cœur ce soir, c'est de dire que l'opinion du Conseil c'est la somme de tout un chacun ; ce qui est important, c'est que, quelle que soit l'issue du vote, subi ou consenti, ce sera le choix de la CCRS et on aura intérêt à le considérer comme tel, sans ressasser ce qui se passe. Dans le cas contraire, ce serait bien plus dommageable que le choix d'un scénario 1 ou 2.

Céline GILARDET : pour l'aspect social, je viens de la Nièvre avec deux fermetures de piscine. Nevers se situe à côté de la Loire, avec des sables mouvants. Les fermetures ont créé des soucis de noyade. Il y a eu la mise en place de Nevers Plage. Aujourd'hui ils ont refait un espace détente au même endroit. La deuxième fermeture en plein centre a été un désastre social. Comment faire pour occuper les enfants qui font n'importe quoi ? Il ne faut pas faire la piscine à tout prix. Je suis pour, vous l'aurez compris. Il faut aujourd'hui partir sur des durées d'emprunt cohérentes.

Anne ROSENBLATT-PETIJEAN : je rejoins l'avis de Céline. 28% de nos habitants sont des enfants. Tous nos enfants ont appris à nager à la piscine, nos enfants passent leur été à la piscine. Ils se sont emmerdés à mourir en 2020.

Sébastien DELACOUR : vous vous souvenez tous de ce que représentait l'espace aquatique dans Rive de Saône ; je défends cette structure et je n'ai pas changé d'avis. Nous sommes déjà un territoire peu attractif, si on abandonne cet équipement, que va-t-il nous rester ? quel devenir ? Une hideuse friche d'une époque révolue ? Le reste à charge est important et, c'est vrai, je sais que 13 communes ont décidé de payer de leur poche pour aider la CCRS. Il y a des privés qui sont prêts à mettre la main à la poche. Des particuliers m'ont demandé s'ils pouvaient faire un don. Si on peut le faire pour des édifices religieux, je pense qu'on peut le faire pour un espace aquatique.

Il faudra financer sur 25 ans afin que la CCRS ne soit pas prise à la gorge pendant le mandat : je fais confiance aux élus, j'ai confiance en l'arrivée de nouvelles entreprises, je crois aussi à la charte fluviale. C'est une décision courageuse à prendre. Quel visage on veut donner à notre territoire ?

Marie-Claude THURILLAT : j'ai été témoin de beaucoup de conversations les années précédentes. Je suis contente ce soir de constater qu'il n'y a pas cette agressivité des années précédentes. Je trouve ça formidable. Le débat se déroule de manière agréable. Je vous en remercie.

Martine DECHAUD : je suis très agréablement surprise par ce débat très intéressant. Cependant, je n'ai pas vécu ça ces deux derniers jours. Je suis choquée de la manière dont on m'a parlé et dont on m'a menacée. Mes élus à Montmain ont décidé de voter non à l'unanimité. J'ai prévenu Seurre. J'ai appelé trois maires hier. On m'a dit : tu comprends tous les gens de l'ex canton de Seurre votent pour, il faut être solidaire. Je ne suis pas de l'ex canton de Seurre ni de St Jean, je suis Rives de Saône. On m'a dit il faut que tu t'abstiennes. Qui est cette personne pour oser me dire quoi voter ? Je ne dois des comptes qu'à mes administrés. On ne menace pas les élus, ce n'est pas admissible, ni tolérable. Mes habitants ont dit non et je respecterai leur choix, et pour ça il faut du courage.

Joëlle DUFOUR : je souhaite revenir sur quelques points. D'abord l'aspect humain : apprendre à nager aux enfants. Il y a eu 33 noyades en 2015, il est essentiel de l'intégrer dans nos réflexions. Il y a une recrudescence d'incivilités dans nos rues, c'est une priorité pour nos jeunes. Des familles n'ont pas la possibilité de partir en vacances. L'équipement peut être utilisé pour les centres de loisirs. On a tous envie de se rafraîchir pendant les périodes de canicule qui sont de plus en plus importantes. Nous avons la chance d'avoir un équipement qui permet d'accueillir un grand nombre de baigneurs. La piscine est un loisir, mais elle revêt aussi un caractère d'utilité publique. Il y a une notion de courage dans cette décision. Je n'ai fait partie d'aucune tension dans ce dossier ma décision est claire. Pour mes habitants, il est important de conserver cet équipement.

Jean-Paul CHAPUIS : personne ne m'a menacé, personne ne m'a téléphoné. J'ai fait une enquête dans mon village, j'ai réuni mon Conseil. Le village à 80 % m'a dit : « pour ». Dans mon conseil la majorité a voté pour, je voterai ce soir pour la piscine.

Alain IMBERT : j'ai toujours été opposé à la réhabilitation de la piscine pourtant je suis un ardent défenseur de la natation. La politique de la piscine a changé, il y a de plus en plus de piscines individuelles. Si les gens construisent des piscines ils ne vont pas envoyer leurs gosses à la piscine. La piscine je suis pour si elle est couverte, car le taux

d'imposition va être important et il faut avoir des contreparties. Nos habitants bénéficient de quoi ? Pas grand-chose. Les clubs du 3ème âge ont besoin d'un équipement couvert, les bébés nageurs c'est toute l'année. Pourquoi ne pas attendre 2026 avec les retombées économiques. Dans 15 ans, on aura déjà des réhabilitations à faire, des rénovations de carrelage. Je respecterai le vote.

Jocelyne BEAUNEE : je reviens sur l'intervention de Mme Gaussens qui fait état de la fiscalité : chacun doit bien regarder l'impact de la fiscalité sur sa commune car, demain, c'est le maire qui va devoir justifier le taux. Dans nos communes, on aura également à lever de la fiscalité, je vous laisse imaginer ce que nos contribuables vont penser !

Hervé GAILLARD : une chose dont on n'a pas discuté : on ne peut pas faire quelque chose d'autre qu'une piscine ? A la Chapelle- Saint-Sauveur, il y a une baignade naturelle

François VARIOT : elle a fermé à cause des problèmes de qualité de l'eau.

Jean-Christophe GUITON : la piscine, si on l'abandonne, est-ce qu'il y a un nouveau débat ? Une piscine à reconstruire ? L'abandon de la piscine est une aberration : on l'a, il faut la garder. Il faut se battre pour nos équipements.

Alain BECQUART : A Pagny on est gâtés, on a le lac de Chour, il ne fait pas concurrence, il est complémentaire.

Martine DUBIEF : il y a quelques années, je me suis battue pour ne pas faire réhabiliter mais regarder la possibilité de faire un équipement couvert. J'ai fait partie du groupe de travail, on a vu des superbes installations. En coût d'investissement, c'est plus cher que notre projet mais, à mon sens, ce n'est pas un problème d'investissement mais de fonctionnement. Une piscine qui fonctionne toute l'année coûte encore plus cher en fonctionnement. Je suis favorable à augmenter la durée de l'emprunt pour amoindrir l'impact financier sur les ménages. La piscine proposée c'est que 4 mois par an, mais si une ville a pu construire un équipement comme ça il y a 40 ans, je ne comprends pas qu'on ne soit pas capable de le financer. Ce n'est pas un projet utopique mais réalisable qui ne remet pas en question tous les autres investissements, il faudra différer. Il faut maintenir cette structure qui contribue à l'attractivité, au lien social etc.

Manuel FERNANDEZ : j'entends beaucoup parler d'apprendre aux enfants à nager. Nous avons vu un tableau avec les écoles qui ont pu accéder aux cours pour le scolaire. Si on ouvre juin et septembre, toutes les écoles passent ?

Alain BECQUET : si on ouvre sur 4 mois, on a 13 pôles périscolaires, on peut prendre les 6 autres en septembre. C'est aussi le choix des pôles scolaires, certains ne voulaient pas y aller. Sur juin et septembre sur 4 lignes d'eau, en demi-journée, on reçoit 6 à 8 classes. Il y a 60 gamins dans l'eau en même temps avec une surveillance. Le créneau dans l'eau est de 40 minutes. Un matin = 2 ou 3 pôles scolaires.

Manuel FERNANDEZ : j'insiste sur cette fiscalité. On envisage d'augmenter fortement. On est dans une période où on ne sait pas ce qu'il va se passer. Des sociétés vont s'implanter, mais d'autres vont fermer leurs portes. On augmente la taxe foncière. L'état a enlevé la TH, pour augmenter le pouvoir d'achat des foyers. Si, pour certains, 20 30 euros ce n'est pas significatif, pour moi c'est le premier choix pour nos concitoyens : préserver leur pouvoir d'achat.

Sébastien BELORGEY : Je rejoins les propositions d'emprunter sur 25 ans. Nos choix sont orientés par les perspectives financières très bien conduites. Je souhaite vous rassurer sur l'avenir national. Les choses ont été annoncées par le Président de la République : notre qualité de vie sera maintenue coûte que coûte. La dette COVID qu'il faut rembourser, vous avez des politiciens qui ont dit que la BCE l'annulerait ! La Présidente de la Banque centrale a dit qu'il fallait rembourser cette dette, d'autres qu'il ne fallait pas le faire. Seriez-vous prêts à ce qu'1/3 de cette ex-TH soit perçue par la CCRS ? Il faut que, dans ce mandat, il n'y ait aucun parent pauvre.

Annie GAUSSENS : chacun fait son choix ; la CC c'est moi, c'est vous. Ce choix il faudra l'assumer devant ses administrés. Je l'ai vécu. Et ce que ce vous faites ce soir, c'est votre choix de maire.

Un tiers de l'assemblée (19 élus) sollicite le vote à bulletin secret.

Il est procédé au vote au scrutin nominal secret.

Sont nommés assesseurs Laurence BREBANT, Vice-Présidente et Sébastien DELACOUR, Vice-Président

Chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne.

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

-1 bulletin nul.

-Suffrages exprimés : 55

-Majorité absolue : 29

OUI : 32

NON : 23

II. INFORMATIONS

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS EMANANT DES DELEGUES

Jean-Luc SOLLER clôt la séance et note la qualité des débats.

Séance levée à 23h25